

L'ANR a un nouveau président, François-Xavier Lehmann. Rencontre.

« Après 8 ans d'excellents et loyaux services comme Président de l'ANR, Félix Vézier a souhaité passer la main. Malgré quelques hésitations, en particulier du fait que j'habite Nice, j'ai accepté de lui succéder. Je savais que la tâche n'allait pas être facile mais j'ai été tout de suite mis dans le bain avec la lettre qu'a adressée la direction de La Poste aux retraités de La Poste domiciliant leur pension à la Banque Postale pour leur annoncer qu'ils allaient perdre leurs avantages (plus que trentenaires) au 1^{er} janvier 2024. Première lettre au Président de La Poste pour qu'il me reçoive, deuxième lettre au même, réponse surprenante du Secrétaire Général du Groupe au président de l'ANR, troisième lettre, toujours au Président de La Poste pour le même motif : le feuilleton n'est pas terminé. Les problèmes de fond de l'ANR subsistent : comment enrayer la chute des effectifs, comment remédier à la disparition de la subvention de La Poste, comment aider les groupes qui subissent le non-renouvellement de leurs bénévoles (et je n'oublie pas les autres : virus informatique, par exemple) ! Heureusement, le Président de l'ANR est appuyé par une équipe valeureuse, expérimentée, qui ne craint pas d'aborder de front les réalités et qui recherche des solutions les plus pérennes possible. Bref, un optimisme raisonné et volontariste continue de régner à la tête de l'ANR." »

A propos de la motion votée en AG : les points forts :

Les retraités de l'ANR réclament entre autres leur représentation et leur participation dans les structures sociales représentatives comme le Conseil Economique et social et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Les retraités de l'ANR déplorent surtout la disparition du projet de loi prévu en 2021 sur le grand âge autonomie.

Les retraités ANR souhaitent fortement être traités à égalité avec les actifs en bénéficiant de la possibilité de déduire de leur revenu imposable les cotisations restant à leur charge au titre de leur complémentaire santé ou de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Dans sa conclusion cette motion rappelle que l'ANR souhaite « que les réformes se fassent dans la concertation et ne soient ni brutales ni imposées. La prise en compte de l'avis des partenaires sociaux et des corps constitués est primordiale pour aboutir à des réformes socialement acceptables ».

En région

Groupe ANR du Nord. Actualités.

La journée Bienvenue aux nouveaux adhérents est programmée le Jeudi 21 septembre 2023. Elle permet aux adhérents de rencontrer les membres du groupe Nord, les animateurs et est une réunion d'échanges. Cette année le Groupe a décidé d'élargir son public. C'est ainsi que nous organiserons pour la 1^{ère} fois une "Porte Ouverte" ouverte à tout public retraité ou futur retraité.

L'ANR59 - <https://www.anr59.fr/> - propose aussi sa destination au soleil pour 2024 : Un très bon rapport qualité/prox est proposé par leur voyageur Cap 5.15 jours/ 14 nuits au départ de Lille pour Djerba au prix imbattable de 1040€/ personne dans un superbe hôtel.

Sans oublier l'offre d'un séjour ANCV à la Petite Pierre en Alsace en septembre 2024. Beau programme

Signature d'un partenariat entre l'ANR et TOURISTRA Vacances :

Pour les réservations individuelles, elles peuvent atteindre jusqu'à – 35% par rapport aux tarifs du catalogue individuel grand public selon les dates et destination. Les différentes réductions sont applicables sur le prix du séjour hors taxes et hors prestations complémentaires et optionnelles comme l'assurance annulation

Modalités de réservation :

Réservation individuelle, vous vous adressez à :

TOURISTRA Vacances – 10 rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS Téléphone :01 80 98 40 89

Ou sur le site internet : <https://www.touristravacances.com> ou par mail :

boutique@touristravacances.com

Le code partenaire réservé aux adhérents ANR pour toute inscription : 987629 ; il est possible que l'on vous demande votre n° de carte d'adhérent ANR.

ACTUALITES

Sécurité routière

Ceinture de sécurité : une campagne pour réinstaurer le geste réflexe !

La ceinture de sécurité fête ses 50 ans ! La Sécurité routière profite de cet anniversaire pour lancer une campagne de sensibilisation du 25 juin au 23 juillet sur ce geste qui peut sauver des vies. Près d'une

personne sur 4 tuées en voiture ne la portait pas.

Le port de la ceinture de sécurité est devenu obligatoire pour le conducteur et les passagers, à l'avant en 1973 puis à l'arrière en 1990. S'attacher permet de maintenir le corps solidaire du siège et empêche d'être projeté en avant, sur le parebrise ou hors du véhicule.

Il faut être vigilant sur son positionnement : elle doit être mise sur le haut du bassin et placée sur l'omoplate. En 2022, 24 % des personnes tuées dans un véhicule ne portaient pas leur ceinture de sécurité. Face à ce constat, et à la veille des départs en vacances de l'été, la Sécurité routière lance une campagne nationale d'information afin de réinstaurer le geste réflexe d'attacher sa ceinture de sécurité.

Réglementation

Vente à emporter : nouvelles obligations d'information sur l'indication de l'origine des viandes au 1er octobre !

Vous gérez un food-truck ? Vous vendez uniquement des repas à emporter ? De nouvelles obligations relatives à l'indication de l'origine ou de la provenance des viandes s'appliqueront à partir du 1er octobre 2023. Elles concernent les établissements de restauration sans salle de consommation sur place et proposant seulement des repas à emporter ou à livrer. Déjà appliquée aux restaurants, l'obligation d'information sur les viandes s'étend à partir du 1er octobre 2023 aux établissements de restauration sans salle de consommation sur place et proposant seulement des repas à emporter ou à livrer. L'objectif de cette mesure est d'améliorer l'information des consommateurs sur l'origine des viandes qu'ils consomment.

BONS PLANS

Pouvoir d'achat des retraités

Les femmes seules, grandes perdantes de l'inflation

L'étude menée par la Silver Alliance, en partenariat avec l'Institut CSA en mars 2023 sur le pouvoir d'achat des retraités de 65 ans et plus, révèle, sans surprise, que les retraitées CSP- vivant seules ont perdu encore plus de pouvoir d'achat que le reste des retraités.

Les femmes modestes vivant seules perdent en pouvoir d'achat

Tout d'abord, un tiers des répondants vivant seuls sont des femmes (sondage CSA). Deux tiers d'entre elles relevaient, avant leur retraite, des catégories socioprofessionnelles les plus modestes, que l'on appelle plus communément CSP-. Parmi elles, 44 % ont déclaré avoir un salaire mensuel net inférieur à 1 500 € juste avant leur départ en retraite. Leur ancienne activité a évidemment eu un impact sur le montant de leur pension et, par extension, sur leur niveau de vie à la retraite.

Comme le reste du panel, elles sont 3 sur 4 à estimer que leur pouvoir d'achat a diminué depuis leur départ en retraite. De plus, ces femmes seules CSP- ont tendance à davantage penser que leur pouvoir d'achat va diminuer dans les années à venir.

Une inégalité homme/femme qui se poursuit à la retraite

Uniquement 5 % des femmes issues de milieux modestes et vivant seules perçoivent chaque mois des revenus d'épargne, contre 15,6 % chez les autres retraités. Par ailleurs, aucune ne perçoit de revenu locatif, contre 7,1 % des autres retraités vivant seuls. Elles sont cependant un peu plus nombreuses à percevoir des prestations sociales ou des aides de la famille.

Panne

Autoroutes : les nouveaux tarifs de dépannage

Savez-vous qu'en cas d'appel d'urgence sur autoroute, seuls des professionnels agréés par les pouvoirs publics peuvent vous dépanner ? C'est par arrêté que les tarifs de leurs interventions sont fixés, le dernier arrêté venant d'être publié au Journal officiel du 4 juillet 2023. En cas de dépannage sur place (incluant un déplacement aller-retour du professionnel et une réparation d'une durée maximale de 30 minutes), le forfait s'élève à 144,52 €.

A L'ACTION

Assurance décès : deux Français sur trois ne sont pas protégés

Dans un dernier sondage (Yougoy France) : on y apprend, entre autres, que deux Français sur trois ne sont pas protégés au risque du décès, un chiffre relativement équilibré à travers les âges et les catégories socioprofessionnelles.

Par ailleurs, alors que l'on pourrait penser que les personnes âgées de 55 ans et plus sont davantage enclines à souscrire à une assurance décès, c'est le cas pour seulement 30% d'entre elles. Pour les retraités interrogés, c'est le même constat avec un tiers de souscripteurs uniquement. Enfin, 8% des personnes interrogées ne savent pas dire si elles bénéficient ou pas d'une protection. Selon cette enquête, pour 61% des Français interrogés, le financement des frais d'obsèques est une de leur motivation principale pour souscrire à une assurance décès. C'est aussi la raison première pour la majorité des retraités interrogés (57%).

En parallèle, 43% des Français s'intéressent à l'assurance décès afin que leurs proches puissent bénéficier

d'une aide financière au moment du décès : ce qui est naturel si nous prenons en compte que, pour plus de 55% d'entre eux, le coût d'un décès est estimé entre 3.000 et 6.000 €.

Assurance Maladie

Vacances à l'étranger : pensez à votre carte européenne d'assurance maladie !

Vous partez en vacances en Europe ? Savez-vous que la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) permet de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux ?

Cet été, vous partez en vacances dans un État de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni ?

Pensez à vous procurer la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) !

La carte est individuelle et nominative, chaque membre de la famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Sa validité est de 2 ans.

À noter par ailleurs que 18% des Français ignorent le coût d'un décès qui s'élève en moyenne à 3.500 euros.

Dans ce domaine, l'ANR propose son assurance-décès l'Amicale Vie, mutuelle très compétitive (plus de 15% des adhérents y ont souscrit).

30% des aidants en France décèdent avant la personne aidée

Aujourd'hui, il y a entre 8 et 11 millions de proches aidants (non professionnels) en France, aidant une personne âgée, en situation de handicap ou atteinte d'une maladie chronique. Parmi eux, 61% sont des travailleurs, représentant 15% de la population active. Il est prévu que 1 actif sur 4 sera proche aidant en 2030.

Un aidant sur trois meurt avant la personne aidée

La situation des aidants en France est urgente : leur bien-être est souvent relégué au deuxième plan face à la priorité donnée aux malades qu'ils accompagnent. Aujourd'hui, on estime qu'un malade sur trois décède avant la personne aidée.

Les principales causes de la mortalité des aidants en France semblent être liées à des facteurs psychologiques et physiques. Le stress, le sentiment de solitude et la dépression sont parmi les principales causes psychologiques. Du côté physique, les troubles musculosquelettiques et les douleurs articulaires sont couramment signalés chez les aidants.

Nouveau, Services autonomie à domicile : le plan d'accompagnement de la CNSA

La CNSA (Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie) accompagne les agences régionales de santé et les conseils départementaux dans le déploiement de la réforme des services autonomie à domicile.

Le Gouvernement a lancé une réforme visant à simplifier les démarches des Français les plus fragiles, en créant le service autonomie à domicile, service qui propose des prestations d'aide, d'accompagnement et de soins.

Les 9000 services existants (SAAD [services d'aide et d'accompagnement à domicile], SSIAD [services de soins infirmiers à domicile], SPASAD [services polyvalents d'aide et de soins à domicile]) sont invités à se rapprocher en respectant un cahier des charges défini par décret pour devenir des services autonomie à domicile (SAD).

Pour accompagner les autorités dans le pilotage territorial de cette réforme, la CNSA met en œuvre un plan d'accompagnement qui reposera sur :

- ..un diagnostic et une stratégie partagés sur le territoire ;
- ..une pluralité d'outils et d'actions (espace d'échanges, valorisation d'expériences positives, mise à disposition d'outils, mesure d'impact, etc.) ;
- ..un soutien renforcé aux territoires en difficulté.

LE CHIFFRE DU MOIS : 30 000

L'Insee rendait début avril un rapport rappelant que la France comptait aujourd'hui 30.000 centenaires, soit près de trente fois plus que dans les années 1960-1975 et qu'elle pourrait en compter 76.000 en 2040.

Cette perspective est en soi une bonne nouvelle pour l'ensemble des Français puisque 80% des plus de 80 ans vont bien et contribuent largement à l'activité économique en tant que consommateurs, que ce soit dans le domaine des loisirs, du tourisme et de la santé ou encore au titre d'activités bénévoles dans les associations et en privé en assurant par

exemple la garde de leurs petits-enfants ou arrières petits-enfants. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à l'ANR.

INFOS PRATIQUES

Centenaire du Château de Cachan - Foyer de Cachan

Vous trouverez, ci jointe, la souscription à l'occasion du centenaire de son château, le 9 juin 2023.

Le Foyer de Cachan a émis plusieurs produits philatéliques et cartophiles et proposait également un Collector réalisé il y a 2 ans.

PHILAPOSTEL vous propose de souscrire aux produits du centenaire : le montant de la vente sera intégralement reversé par PHILAPOSTEL au Foyer de Cachan (hors frais d'envoi).

Vous pouvez également profiter de cette opportunité pour faire un don au Foyer (déductible en partie de vos impôts) au moyen de l'imprimé joint à cette souscription. Don possible sans souscrire à ces produits, bien entendu.

VD Souscription Centenaire Château De Cachan

VD Bon De Soutien Foyer De Cachan

PHILAPOSTEL

Maison des Associations

8 rue Brillat Savarin 75013 Paris Tél. : 01.49.70.09.36 E-mail : philapostel.secnat@orange.fr

Site Internet : <http://www.philapostel.net>

RESTAURATION

Votre déjeuner au Restaurant Clermont St Eloi

Votre restaurant Interentreprises Clermont Saint Eloi a le plaisir de vous communiquer ses menus, à déguster sur place ou à emporter.

Les repas à emporter se réservent la veille de chaque jour avant 14h30, sauf pour les repas du lundi, qui se réservent au plus tard le vendredi à 14h30.

Adressez un mail à restaurant-steloy-ctc@wanadoo.fr, avec votre nom, votre prénom et votre numéro de badge.

Les plats surlignés en orange, dans le menu en pièce jointe, sont les plats qui composent le repas à emporter.

Les menus pour la semaine en cours, et les semaines suivantes.

Le formulaire d'inscription pour la vente à emporter

Offre accessible aux retraités.

Clermont Ferrand Saint Eloy 1 rue Louis Renon 63000 Clermont Ferrand Tél. : 04.73.35.29.50

Heures d'ouverture :

Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven : Service midi de 11:00 à 13:30 Sam : Service midi de 11:45 à 13:15

VACANCES

Dernières disponibilités de Mobil-homes du COS 44

Ils sont quasiment complets sur la période estivale. Cependant, il leur reste quelques mobil-homes disponibles. N'hésitez plus pour réserver vos vacances dans un de leurs 9 mobil-homes sur le camping des Onchères à Noirmoutier ou au camping du Grand Corseau à Fromentine (Vendée).

Les disponibilités restantes :Plusieurs mobil-homes pour la semaine du 17 au 24 septembre à partir de 230€ + 25€ de frais de dossier soit 255€ aux Onchères et ...d'autres offres...

Pour réserver, c'est très simple : appelez dès maintenant au 02 40 69 89 13

PROPOSÉ par COS44 33 avenue de la Vertonne 44120 Vertou Tél. : 02.40.69.89.13

E-mail : cos44azureva2@orange.fr